

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 14 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Mayence, le 1^{er}. mars.

DANS tout le clergé de Mayence, il ne s'est trouvé que cinq individus qui se soient soumis à prêter le serment exigé par les François. Tous les ecclésiastiques qui composoient le vicariat ont été exportés, les yeux bandés, de l'autre côté du Rhin; les alliés les ont accueillis avec beaucoup de distinction.

ANGLETERRE.

De Londres, le 5 mars.

On a reçu une lettre du duc d'York au moment même où il a débarqué à Helvoetsluys avec le détachement des gardes. Il se loue beaucoup de l'accueil qu'ils ont reçu des Hollandais. Pendant tout le tems du débarquement, les habitans, rassemblés sur le rivage, saluoient chaque bateau de trois acclamations de bien-venue, & crioient, en agitant leurs chapeaux en l'air: *Vivent long-tems les braves Anglois!*

Lorsque le détachement des gardes fut parti de Londres pour aller s'embarquer, on s'aperçut, à l'appel de ce corps, qu'il n'y avoit que 150 hommes qui n'étoient pas commandés pour cette expédition; ils avoient suivi en effet leurs camarades, & s'étoient introduits dans les bâtimens de transport, lorsqu'on en eut avis au lieu de l'embarquement. Le commandant du détachement ne voulut pas contrarier leur zèle, & envoya chercher ce qui étoit nécessaire pour les armer & les équiper.

Un second détachement des gardes, ainsi que plusieurs régimens de ligne, ont ordre de se tenir prêts à partir pour servir sur le continent. D'après une décision du conseil privé, les ordres viennent d'être donnés pour accélérer leur départ.

L'influence de l'esprit populaire continue d'intimider & d'affaiblir le parti de l'opposition. Le club Whig, où domine M. Fox, & où se font constamment professés les principes de la liberté la plus étendue & la plus favorable à la révolution de France, vient d'éprouver une défection fâcheuse de la part de plusieurs membres des plus distingués de ce parti, qui, en conséquence des débats du 20 février à la chambre des communes, ont fait rayer leurs noms de la liste du club.

L'alderman Newnham est du nombre des déserteurs; il a publié une lettre pour annoncer qu'il quittoit le club Whig,

& qu'il improvoit la conduite du parti de l'opposition dans la séance du 4, & cela, dans l'espérance d'obtenir les suffrages du peuple de Londres pour une place vacante dans la députation de la cité à la chambre des communes; mais le peuple paroît tellement excité contre le parti révolutionnaire, qu'on ne croit pas qu'il pardonne à l'alderman d'avoir été lié avec ceux qui ont le courage de le soutenir encore.

On publie chaque semaine le produit de tous les impôts indirects, c'est-à-dire, des douanes, de l'excise, du timbre & de quelques autres droits. Le montant de la semaine dernière, a été de près de 164 mille livres sterling, environ 3 millions 900 mille livres tournois; ce qui feroit plus de 200 millions par an, si le produit de chaque semaine étoit égal.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 9 mars.

L'armée française est actuellement entièrement rassemblée au-dessus de Saint-Thron, où elle attend de pied ferme les Autrichiens, qui sont dans Liège. Une grande partie des habitans de cette ville, craignant le ressentiment des satellites des despotes, pour s'être montrés amis de la liberté & de l'égalité, ont abandonné leurs foyers pour se soustraire à leur fureur. La plupart de ces braves patriotes sont ici, en attendant que les François réunis chassent jusqu'au Rhin les Allemands. Les généraux français vont établir un camp de précaution près de Louvain, dans un endroit nommé *la montagne de fer*, poste excellent, où une foible armée pourroit, par la bonté de sa position, se maintenir avec avantage. D'un autre côté, le général Beaulieu ayant fait une marche sur Namur, le gouverneur de cette ville a fait abattre les ponts, & s'est mis sur un pied de défense générale. Le petit échec survenu à l'avant-garde de l'armée française, au-dessus d'Aix-la-Chapelle, n'empêche pas le brave Dumouriez d'avancer en Hollande: cet actif général rassemble avec activité des bateaux plats pour passer le Moërdick, & se porter tout de suite sur Rotterdam.

Des commissaires français ont enlevé dans toutes les églises du Brabant l'argenterie & les autres effets précieux qu'elles renfermoient. A Notre-Dame-de-Halle, à Saint-Rombault, métropole de Malines, & à Sainte-Gudule, collégiale de cette ville, ils ont trouvé des richesses immenses.

Les paysans d'un village près de Louvain, ayant assassiné

un cuirassier qui le traversoit seul , pour satisfaire sans doute leur haine fanatique contre les François , il est parti hier d'ici des grenadiers avec du canon , pour les punir de cette atrocité.

Depuis hier , il est revenu une grande quantité de piéces de campagne , d'obus & caissons , qui se rendent à l'armée près de Saint-Thron.

FRANCE.

De Paris , le 14 mars.

On écrit de Rochefort que la frégate *la Cléopâtre* attend le vent favorable pour écorter le convoi nombreux rassemblée à l'isle d'Aix , jusqu'à l'ouverture des ports de Brest , l'Orient & Nantes ; elle sera accompagnée de la corvette *la Perdrix* , qui a été rencontrée par une frégate angloise qui , vu la bonne contenance & ses préparatifs au combat , n'a pas osé l'attaquer.

Ce que nos correspondances particuliéres d'Italie nous avoient annoncé n'est malheureusement que trop confirmé par les deux lettres suivantes , dont la première est officielle.

Lettre du contre-amiral Truguet , commandant l'armée navale de la république , à bord du Tonnant , 12 février , au ministre de la marine.

« L'attaque contre Cagliari a échoué. L'armée de terre a sollicité & exigé impérieusement son débarquement avant d'avoir combattu avec l'ennemi ; rien ne s'est opposé à la marche de nos troupes , & rien ne pouvoit s'opposer à leur succès ; car , par-tout les Sardes ont pris la fuite. Cependant , citoyen ministre , par l'effet d'une terreur panique , les François se sont fuillés eux-mêmes. Le nom sacré de la patrie n'a jamais pu les rallier. Des mauvais ont entraîné les bons , & cette expédition qui nous a tant coûté de peines , qui nous a fait braver tant de dangers & de tempêtes , est manquée.

« Les détails de cette retraite honteuse sont donnés au conseil exécutif par le général Casa-Bianca & le citoyen Arena. Je me bornerai à vous développer tous ceux qui concernent les travaux de l'armée navale , aussi-tôt que je serai arrivé à Toulon , où je me suis proposé de me rendre avec le reste de l'escadre , dès que j'aurai tenté mes efforts pour relever de la côte le *Léopard* , qui s'est perdu en suivant de trop près l'ennemi au feu. C'est sous des batteries à boulets rouges que nos vaisseaux se sont embossés ; aucun danger n'avoit arrêté les marins pour seconder une armée de 5000 hommes. Ils méritoient d'être heureux ces braves marins , après tous les sacrifices qu'ils avoient faits pour obtenir des succès à la cause de la liberté ; mais ils sont dignes de l'estime de leurs concitoyens , & pour leur courage & leur malheur. J'ai détaché à Villefranche le contre-amiral Latouche , avec quatre vaisseaux chargés de volontaires nationaux qui seroient morts de faim sur leur convoi , dénué de tout. Il a ordre de rentrer immédiatement après à Toulon ».

Extrait d'une lettre écrite à bord du vaisseau le Scipion , de la rade de Toulon , le premier mars.

L'expédition de Sardaigne est à recommencer ; les vents l'avoient tellement contrariée , qu'elle n'a pu être formée avec cet ensemble qui devoit en assurer le succès. La ville de Cagliari fut battue inutilement par mer , depuis le 24 janvier jusqu'au 29. Le contre-amiral Truguet fit cesser le feu à cette dernière époque , & il attendoit que le convoi portant des troupes de débarquement fût arrivé. Il n'arriva que successivement ; & le vaisseau *le Commerce de Bordeaux* , qui avoit

quinze bâtimens sous son escorte , n'étoit pas encore arrivé lorsque les volontaires , impatiens de combattre , multiplièrent les instances auprès du contre-amiral Truguet pour faire la descente. Celui-ci leur exposa en vain combien il étoit inconsideré de s'exposer avec un corps de troupes insuffisant , & qui ne pouvoit être augmenté que sous quelques jours. Il se rendit enfin , & ordonna la descente , qui s'opéra le 14 février. Quatre vaisseaux & deux bombardes furent placés devant la ville ; deux autres vaisseaux & deux bombardes , entre la ville & une petite montagne garnie de batteries , afin d'intercepter la communication de la ville avec la montagne ; un autre fut placé devant la tour de la ville pour la battre. Trois vaisseaux & trois frégates furent employés pour protéger la descente. Des quatre vaisseaux qui avoient reçu ordre de s'embosser devant la ville , un seul , le *Thémistocle* , parvint à se placer à la portée du canon de 8 ; les trois autres n'arriverent qu'à celle du canon de 30 ; aussi tous leurs boulets tomberent-ils à la mer. Le *Thémistocle* fit seul feu avec avantage , aussi reçut-il tout celui de l'ennemi : toutes ses manœuvres furent brisées ; les boulets rouges avoient mis le feu à sa chambre du conseil : le capitaine fut blessé à la jambe ; il ne rallentit pas pour cela son feu , il ne se retira qu'à la nuit ; il mourut quatre jours après. Le vaisseau *le Patriote* , monté par Landois , se distingua aussi ; placé à une portée de fusil de la batterie de la montagne , il se battit pendant trois jours & trois nuits , il mit à fin sa munition & celle de son voisin. Il eut huit hommes blessés , dont plusieurs dangereusement. La frégate *la Junon* se battit à la même distance ; elle eut sept blessés , du nombre desquels est le lieutenant-colonel de l'infanterie de la marine.

La descente eut lieu : le général Casa-Bianca la commandoit : il avoit 1500 hommes de troupes de ligne , & 3000 volontaires nationaux. Une autre descente devoit être effectuée à une certaine distance , & à un signal convenu ; mais on aperçut dans l'isle le même signal , & on entendit ces mots transérés par un porte-voix : *Citoyens , venez à terre ; nous avons mis en fuite l'ennemi : ça ira*. On se désista de cette invitation , d'autant qu'on reconnut avec le porte-voix qu'elle étoit faite par gens habillés en Sardes , & la seconde descente fut contremandée. Cependant , Casa-Bianca avoit formé son camp à une demi-lieue de la ville , avec quinze piéces de canon & deux mortiers. Le sort voulut qu'une fautive terreur s'emparât de la troupe : le mot d'ordre fut méconnu , & les patrouilles se firent feu respectivement. Les troupes se crurent alors en force insuffisante , elles demandèrent leur débarquement , & quelques soldats prirent sans ordre la route de la mer. Casa-Bianca , dans cette triste situation , fut obligé de se rembarquer sans avoir vu l'ennemi , & il eut beaucoup de peine à sauver son artillerie ; heureusement une bonne partie de son armée ne partagea pas la terreur de l'autre , & la troupe de ligne sur-tout tint une contenance assurée. Le second bataillon du district de Vauluse , commandé par Lauriol , se comporta bien dans cette occasion.

L'armée étant revenue à bord des vaisseaux , Truguet ordonna qu'on ne distribuât aux lâches que du biscuit & de l'eau , & il fit donner du pain frais , du vin & de la viande aux corps qui s'étoient bien montrés. Il mit ensuite à la voile pour Toulon.

Nous avons perdu dans cette occasion deux bâtimens , dont une tartane qui eut le malheur de se jeter à terre , & qui fut brûlée par les Sardes , qui ont eu l'atroce précaution d'enchaîner auparavant l'équipage à fond de cale. L'autre bâtiment est le vaisseau de ligne *le Léopard* qui a échoué ; l'équipage a été sauvé.

Un autre vaisseau de ligne avoit échoué , mais il est par-

venu à
de cou-
côte.

Les
puis cir-
de Nice
l'isle de
paration
blique
On v
pagne.

L'ord
particul
tour ,
une cro-
marque

» His
cependa
tion des
souvent
veillanc

» Le
quelque
ils espe-
maniere
de poin-
de favo-
mais ,
joués ».

La fé-
taires q-
de l'arr-
de céder

De lo-
aux prêt
tuel , o-

La fé-
teurs d'
& cette
séance d-

C
Décret s-
extrao-

Art. I
traordina
lutionna
l'unité &
& extéri
rétablir
tatoire à
soit que
ou simpl

II. Le
qui dirig
déclarati
III. Le
font au
IV. C
dera ; &
d'âge.

venu à se remettre à flots. Deux frégates ont été forcées de couper leurs mâtures, pour éviter d'être jettées sur la côte.

Les opérations de l'escadre Truguet, qui est en mer depuis cinq mois, se réduisent à avoir contribué à la réduction de Nice, incendié Onelle, pris la ville de Saint-Pierre & l'isle de Saint-Yago, & avoir exigé du roi de Naples la réparation de l'injure faite par son ministre Acton à la république françoise.

On va s'occuper des préparatifs pour une nouvelle campagne. Les vaisseaux ont grand besoin de réparation.

COMMUNE DE PARIS.

Du 12 mars.

L'ordre militaire du jour étoit ainsi conçu : « Plusieurs particuliers portent sur le bouton du chapeau, en cercle autour, ce mot, *Univers*, & une épée au milieu; d'autres, une croix au milieu du même mot : on soupçonne ces marques.

» Hier la journée s'est passée assez tranquillement; il y a cependant toujours eu aux environs de la salle de la convention des agitateurs. Le commandant-général ne sauroit assez souvent répéter qu'on ait la plus grande exactitude & surveillance au service.

» Le projet de nos ennemis paroît être de faire arrêter quelques membres de la convention; leur calcul est funeste: ils espèrent qu'en ce moment on se laissera tromper de cette manière; ensuite qu'alors les départemens, ne voyant plus de point central assuré, se laisseront corrompre. Il est bon de savoir que depuis long-tems on prépare ce complot; mais, citoyens, rallions-nous, & tous ces projets sont déjoués ».

La section du Marais demande des armes pour les volontaires qu'elle a pris dans son sein. Réal a réclamé l'exécution de l'arrêté qui ordonne aux citoyens qui ne partiront point, de céder leurs armes aux défenseurs de la patrie. Adopté.

De longs débats sur des infractions à la loi qui ordonne aux prêtres de se contenir dans le cercle de leur pouvoir spirituel, ont occupé une grande partie de la séance.

La section des Arcis est venue dénoncer des individus porteurs d'une médaille en argent avec l'empreinte de Louis XVI, & cette légende derrière : *Il est mort martyr*. Ajourné à la séance de demain soir.

CONVENTION NATIONALE.

Décret sur l'organisation & la composition d'un tribunal criminel extraordinaire, rendu dans la séance du dimanche 10 mars.

Art. 1^{er}. Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connoitra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité & l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure & extérieure de l'état, & de tous les complots tendans à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité & à la souveraineté du peuple, soit que ces accusés soient fonctionnaires civils, ou militaires, ou simples citoyens.

II. Le tribunal sera composé d'un juré & de cinq juges qui dirigeront l'instruction, & appliqueront la loi après la déclaration des jurés sur le fait.

III. Les juges ne pourront rendre aucun jugement, s'ils ne sont au moins au nombre de trois.

IV. Celui des juges qui aura été le premier élu, présidera; & en cas d'absence, il sera remplacé par le plus ancien d'âge.

V. Les juges seront nommés par la convention nationale, à la pluralité relative des suffrages, qui ne pourra néanmoins être inférieure au quart des voix.

VI. Il y aura auprès du tribunal un accusateur public & deux adjoints ou substitués, qui seront nommés par la convention nationale, comme les juges, & suivant le même mode.

VII. Il sera nommé, dans la séance de demain, par la convention nationale, douze citoyens du département de Paris, & des quatre départemens qui l'environnent, qui rempliront les fonctions de juré, & quatre suppléans du même département, qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie. Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au premier mai prochain, & il sera pourvu par la convention nationale à leur remplacement & à la formation d'un juré, pris entre les citoyens de tous les départemens.

VIII. Les fonctions de la police de sûreté générale, attribuées aux municipalités & aux corps administratifs par le décret du 11 août dernier, s'étendront à tous les crimes & délits mentionnés dans l'article premier de la présente loi.

IX. Tous les procès-verbaux de dénonciation, d'information, d'arrestation, seront adressés en expédition par les corps administratifs à la convention nationale, qui les renverra à une commission de ses membres, chargée d'en faire l'examen, & de lui en faire le rapport.

X. Il sera formé une commission de six membres de la convention nationale, qui sera chargée de l'examen de toutes les pièces, d'en faire le rapport, de rédiger & de présenter les actes d'accusation, de surveiller l'instruction qui se fera dans le tribunal extraordinaire, d'entretenir une correspondance suivie avec l'accusateur public & les juges, sur toutes les affaires qui seront renvoyées au tribunal, & d'en rendre compte à la convention nationale.

XI. Les accusés qui voudront récufer un ou plusieurs jurés, seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul & même acte, & le tribunal jugera la validité dans les 24 heures.

XII. Les jurés voteront & formeront leur déclaration publiquement, à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages.

XIII. Les jugemens seront exécutés sans recours au tribunal de cassation.

XIV. Les accusés en fuite qui ne se présenteront pas dans les trois mois du jugement, seront traités comme émigrés, & sujets aux mêmes peines, soit par rapport à leur personne, soit par rapport à leurs biens.

XV. Les juges du tribunal éliront à la pluralité absolue des suffrages un greffier & deux huissiers. Le greffier aura deux commis qui seront nommés par les juges.

(Présidence du citoyen Genfonné).

Supplément à la séance du mardi 12 mars.

Sur l'interpellation de Barrère, Duhem monte à la tribune, & déclare qu'on a cherché à tromper son patriotisme, en le portant à accréditer un système de calomnies contre Dumouriez. « J'ai reçu, il y a quelques jours, dit-il, un écu de 6 liv. dans un paquet à mon adresse : cet écu, de 1792, montre d'un côté l'effigie & le nom de Louis XVI, roi des François; le revers a été poli, & porte cette inscription : né à Versailles, le 23 août 1754; marié, le . . . ; roi, le . . . ; martyrisé le 21 janvier 1793. Un anneau, qui traverse le bord supérieur de l'écu, permet de le porter à la boutonnière. Dans le paquet qui renfermoit l'écu, étoit une note où l'on disoit que *la Montansier*, directrice d'un théâtre,

payée par la France à Bruxelles, distribuait de ces écus-médailles, ainsi que la jeune *Crumpipen*, maîtresse du général Dumouriez. On s'imaginait, a ajouté Duhem, me faire faire une grande & belle dénonciation contre Dumouriez à cause de sa maîtresse : mais j'ai reconnu le piège ; & Lacroix m'a dit que la Montanfier, qui a fait un excellent choix d'acteurs patriotes, a bien servi la France dans la Belgique, & a converti plus d'aristocrates en un mois avec son théâtre, que les aristocrates n'ont perverti de patriotes dans tout le cours de la révolution ». — Lacroix affirme l'assertion de Duhem sur la citoyenne Montanfier.

Un membre dit que, dans la section de Bonconseil, le 10 mars, on a demandé l'arrestation des citoyens Roland, Brissot, Gorsas, Barbaroux, Rebecqui, Guadet, Genlonné, Lanjuinais, Buzot, &c. & leur jugement par un tribunal révolutionnaire nommé *ad hoc*.

Après quelques momens de tumulte, les deux citoyens de la section Poissonniere, restés à la barre, ont obtenu la parole pour se justifier : l'un a dit qu'il n'étoit point le rédacteur de l'adresse contre Dumouriez, & qu'hier soir, dans l'assemblée de la section, qui d'ailleurs pouvoit avoir été induite en erreur, on l'avoit simplement nommé commissaire pour apporter cette adresse à la convention : l'autre citoyen a déclaré qu'il présidoit la section lors de l'arrivée des commissaires-députés, & qu'en qualité de président, il avoit été obligé de prendre note des propositions & motions, & d'exprimer le vœu arrêté par ses concitoyens assemblés.

Marat est monté à la tribune : « Je crois, a-t-il dit, que le foyer des complots est dans la convention, dans le parti Roland, dans le parti des *hommes d'état* qui veulent perdre la république : on vous a déjà proposé dans cette séance une réconciliation plâtrée, & vous avez vu le premier acteur, Isnard : on fait tout pour empêcher le départ des commissaires chargés de parcourir les départemens, & lorsque ces commissaires seront partis, les *hommes d'état* se mettront en insurrection contre les patriotes ».

Laffourcade a dit que Marat étoit en contradiction avec lui-même & avec les choses ; il a rendu hommage à la bonne foi de ce membre qui avoit dénoncé lui-même les complots dirigés contre la convention, & il a représenté qu'il seroit absurde d'imaginer que Guadet, Genlonné, Brissot & autres, eussent été les auteurs ou instigateurs de mouvemens dont le but étoit la *coupure* de leurs têtes.

Isnard & plusieurs autres membres qui avoient les premiers provoqué la sévérité de la convention contre les deux citoyens de la section Poissonniere, ont été les premiers à solliciter en leur faveur : ces citoyens ont été renvoyés au comité de sûreté générale.

Le général Omoran écrit de Tournay, en date du 9 mars, que cette ville a essuyé une insurrection dont la cause étoit le malheur de nos avant-postes à Aix-la-Chapelle, & qui avoit pour prétexte la vérification de l'argenterie des églises : les séditieux ont été réprimés ; cependant deux ou trois citoyens ont perdu la vie ; deux volontaires ont été noyés dans l'Escaut, & on a tiré des fenêtres sur les Français : une commission militaire va informer contre ces lâches assassins.

Le ministre de la marine donne communication de plusieurs dépêches du contre-amiral Truguet. La flotte française, après avoir canonné & bombardé les forts de Cagliari, en Sardaigne, est rentrée dans les ports de la république, pour se fournir de munitions & de vivres : le contre-amiral ne

tardera pas à reprendre son expédition, & s'occupe de faire relever le *Leopard*, qui a échoué en serrant de trop près l'ennemi. Le général de l'armée de terre doit venir rendre compte au conseil exécutif des détails de l'expédition.

Séance du mercredi 13 mars.

Dans une autre lettre, adressée au ministre de la marine, le contre-amiral Truguet se plaint de ce que les succès des armes françaises à Nice, à Villefranche, à Naples, n'ont pas eu les suites glorieuses qu'on s'en promettoit, par la méfiance ou la lâcheté de quelques corps. Cet accident, ajoute-t-il, sera bientôt réparé.

Treillard & Camus, commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent que les membres des administrations de la ville de Liège, au nombre d'environ deux cents, se sont réfugiés à Bruxelles, pour se dérober aux fureurs des Autrichiens : ces Liégeois manquent de tout, ils espèrent que la convention viendra à leur secours.

Un membre dénonce un acte de rébellion commis par d'Harambures : ce général d'une armée de la république a osé ordonner à la municipalité de Colmar, département du Haut-Rhin, de configner dans ses registres les déclarations par lesquelles *Monsieur*, frere puiné du ci-devant roi, & se disant comte de Provence, prend le titre de *régent de France, sous la minorité de Louis XVII*, & confère le pouvoir de *lieutenant-général* à son frere, ci-devant comte d'Artois. — La convention a lancé le décret d'accusation contre le général d'Harambures.

La lecture du procès-verbal de la séance d'hier a occasionné une discussion tendante à demander pour le discours de Marat les honneurs de l'impression accordés à celui d'Isnard. Thuriot a proposé l'ordre du jour sur l'une & l'autre impression ; il a dit, en parlant du discours de Marat, qu'il seroit ridicule d'envoyer aux départemens les divagations d'un homme qui pensoit tantôt blanc, tantôt noir. Cette discussion a été écartée.

Le ministre de la guerre envoie plusieurs lettres, 1°. une dépêche de Dumouriez, datée de Moërdick le 9 mars ; ce général va se mettre à la tête des armées réunies de Miranda & de Valence ; sa présence ranime la confiance des Belges & des Français. Ce général a pris des mesures pour assurer ses conquêtes en Hollande ; il a renforcé les garnisons de Bréda, de Klundert & de Gertruidenberg ; les sièges de Berg-op-Zoom & de Willamstadt sont continués, & l'expédition batave ne sera que différée. Dumouriez va rechercher ceux dont la négligence a causé nos revers à Aix-la-Chapelle.

2°. Une dépêche du général Biron, en date du 28 février, porte que les Piémontois ont été entièrement chassés du pays de Nice par les troupes aux ordres des officiers-généraux Brunet & Dagobert.

3°. Le ministre envoie l'état du nombre de volontaires partis de Paris depuis le 9 mars, il est de 753 hommes.

4°. Une relation du général Casa-Bianca sur l'expédition de Sardaigne ; cette piece a été renvoyée au comité de défense générale.

(La suite à demain).

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	28 $\frac{1}{2}$. à $\frac{3}{4}$.	Cadix.....	28 l. 5 s.
Hambourg.....	360.	Gènes.....	185.
Londres.....	14 $\frac{9}{10}$. à $\frac{1}{2}$.	Livourne.....	106.
Madrid.....	28 l. 10 s.	Lyon, pay. de Janvier.	4. b.